



Numéro 67 - 14 décembre 2017

CTL du 14/12/2017

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. PAILLET, M. RAYMON, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. WAY (T), M. TEUILLIERAS (S),

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), MME BOURGADE (T), M. DEJOU (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. LAROUSSINIE

La séance débute à 9h30.

Chaque organisation syndicale lit une déclaration liminaire, M WAY (CGT) lit la déclaration liminaire reproduite en fin de compte-rendu.

M. MORICEAU répond que les suppressions d'emplois et leur déclinaison locale sont une contribution, un effort que notre direction doit apporter dans le cadre de la diminution des moyens alloués à la fonction publique et qu'il est calculé de manière arithmétique sans lien avec de quelconques gains de productivité.

Il précise que le CAP 2022 est un enjeu majeur qui aura des répercussions jusque dans nos cœurs de missions.avec des interrogations sur entre autres :

- la mise en place de la déclaration de revenu tacite qui concernerait les 15 % de déclaration sans modification, voir les 56 % de non imposés ;
- la remise en cause de la séparation de l'ordonnateur et du comptable donc la tenue de la comptabilité des plus grosses collectivités par un comptable public ;
- la structuration du réseau de recouvrement qui, aujourd'hui, s'articule entre les douanes, l'URSSAF et la DGFIP vers un

réseau unique.

Il indique qu'il ne fera pas de proposition de restructuration, à la centrale, avant que de connaître les directives issues du CAP 2022.

Concernant la Trésorerie de Montsalvy, une permanence se tiendra chaque jeudi (jour de marché) dans les locaux actuels, cette permanence devrait être déplacée à la maison de service au public fin 2018 ou début 2019.

Pour la Trésorerie de Laroquebrou, il déclare qu'aucune décision n'a encore été prise et se fait fort de connaître celle-ci au plus tard le 22 décembre. Il rejoint les organisations syndicales sur le fait que, pour les agents de cette structure, ne rien savoir à cette date est incorrecte.

I – Approbation des procès verbaux des réunions des 9 et 21 novembre:

Le PV du CTL du 9 novembre est adopté à l'unanimité, pour celui du 21 novembre la CGT et SOLIDAIRES l'approuve, FO refuse de se prononcer puisqu'ils n'étaient pas présents à cette réunion.

II – La situation des emplois – PLF 2018 (pour avis) :

M. MORICEAU estime que, selon lui, le volume global de suppression d'emploi est inférieur aux années précédentes et que cette fois-ci tous les services et tous les grades sont impactés.

La déclinaison locale se traduit par 7 suppressions (-1A+, -4B, -2C) qui se situent :

- en **direction** pour le A+ ;
- en **direction** pour deux emplois de cadre B compte tenu de la mise ne place du CSRH et du transfert des recettes non fiscales ;
- au **CDIF** pour un emploi de B géomètre ;
- à la **Trésorerie Principale d'Aurillac** pour un emploi de B ;
- au **SIE d'Aurillac** pour un emploi de C ;
- au **SIP-SIE de St Flour** pour un emploi de C.

Les emplois de la Trésorerie de Montsalvy (1B, 1C) sont transférés à la Trésorerie d'Aurillac-Banlieue.

M. WAY (CGT) demande quel sera l'impact du transfert d'emploi au CSRH sur l'organisation du service RH de la DDFIP 15.

M. MORICEAU indique qu'il n'y aura aucune conséquence avant le 1^{er} janvier 2019 afin d'assurer la transition et l'organisation des élections professionnelles en décembre 2018.

Le transfert des recettes non fiscales sera à l'ordre du jour d'un prochain CTL. Il précise que ce transfert ne concerne que les flux nouveaux à partir du 1^{er} septembre 2018, le stock restant à traiter par le service local.

Il attend le résultat des groupes de travail nationaux avant de rencontrer les géomètres afin de redéfinir leur champ de compétences avec en perspective un retour vers plus de missions fiscales.

Il nous informe que M. HINOT assurera l'intérim à la Trésorerie Principale d'Aurillac suite au retard pris dans l'élaboration du mouvement comptable C2/C3.

M. MORICEAU met au vote ce point de l'ordre du jour.

VOTE : CONTRE à l'unanimité (2 CGT – 2 FO – 2 Solidaires), le CTL sera donc à nouveau convoqué mardi 19 décembre.

Les élus CGT réaffirment leur opposition à la poursuite et à l'aggravation des suppressions d'emplois qui asphyxient le service public et dégradent considérablement les conditions de travail des agents.

Pour mémoire, le tableau suivant retrace les suppressions d'emplois à la DDFIP du Cantal :

SUPPRESSIONS NETTES D'EMPLOIS DANS LE CANTAL				
ANNEE	A	B	C	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
2003	-1		-8	-9
2004	+1	-1	-7	-7
2005			-7	-7
2006			-6	-6
2007		+2	-11	-9
2008			-6	-6
2009		-4	-3	-7
2010	-1	-4	-3	-8
2011			-9	-9
2012	+2	+2	-8	-4
2013	-1	+1	-3	-3
2014	-2		-5	-7
2015	-3	-1	-2	-6
2016	-2	-2	-1	-5
2017	-2	-2	-2	-6
2018	-1	-4	-2	-7
TOTAUX	-10	-13	-83	-106

III – Questions diverses :

M. HINDERSCHID (CGT) demande comment seront organisés les opérations de déménagement à venir (Montsalvy, Maurs, Aurillac-Banlieue et Murat).

Mme GIGUET indique que l'ensemble de ces opérations sera réalisé par les agents de service.

M. HINDERSCHID (CGT) estime que cela fait une masse de travail très importante sur un laps de temps très court, sans forcément avec les équipements nécessaires.

Mme GIGUET précise qu'un contractuel sera recruté et que la location d'un camion, compte tenu des volumes à déplacer, peut être envisagée. Ces opérations se dérouleront :

- Trésorerie d'Aurillac-Banlieue (rapatriée à la Direction), début mars ;
- Trésorerie de Murat, fin mars, début avril ;
- Trésorerie de Maurs, fin des travaux imminente.

M. HINDERSCHID (CGT) demande la date d'installation des collègues devant rejoindre la Trésorerie de Maurs.

M. MORICEAU précise début janvier pour le cadre A, plutôt courant mars pour l'agent C.

M. HINDERSCHID (CGT) demande s'il y a des pistes de relogement pour la Trésorerie Principale d'Aurillac à défaut de réaliser les travaux de rafraîchissement nécessaire.

M. JOUVE répond qu'il est à la recherche d'une solution de relogement et qu'en attendant, faute de crédits, il n'envisage pas de faire de travaux sur ce site.

M. HINDERSCHID (CGT) craint qu'au motif de la recherche d'une solution de relogement, nos collègues de la TP soient contraints de rester dans des locaux dégradés pendant longtemps comme ça a été le cas entre autres pour Murat.

M. WAY (CGT), suite aux dernières interrogations sur de nouvelles candidatures pour l'expérimentation du télétravail, demande combien compte de télétravailleurs la DDFiP 15 à ce jour.

M. GIGUET répond trois, et M. JOUVE précise qu'une candidature est en cours d'examen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Vos élus CGT au CTL
Daniel HINDERSCHID, Luc WAY, José TEUILLIERAS



Déclaration liminaire des représentant-es CGT Finances Publiques du Cantal au CTL du 14 décembre 2017

Monsieur le Président,

Aujourd'hui 14 décembre est réuni le CTL emploi.

Pour notre département 7 suppressions d'emplois sont programmées au 01/09/2018, 1 600 au plan national.

Pour notre département cela signifie clairement que vous allez de nouveau nous présenter de nouvelles restructurations, de nouveaux abandons de missions, en plus de celles déjà pratiquées ou annoncées pour 2018.

Les agents du Cantal ont le droit de savoir quel est leur avenir, c'est pour cela que les élus CGT exigent que vous dévoiliez vos projets.

Aujourd'hui, toutes nos missions sont attaquées : du cadastre à la gestion publique, du contrôle fiscal à l'informatique. L'ensemble de nos missions de service public sera remis en cause avec le programme CAP 2022 lancé par le Premier Ministre. Mais les choix que vous assumez aboutissent déjà aujourd'hui à une réduction drastique de l'offre de service public.

Pour la CGT, ce n'est pas admissible !

D'autant plus que ces choix sont accompagnés d'une réelle volonté de mettre en cause les droits et garanties de nos collègues et de les soumettre à l'arbitraire via les projets de la Direction Générale en matière de mutations et de premières affectations.

De surcroît, l'ensemble de ces projets, soumis au dogme de la baisse de la dépense publique, vont aggraver les conditions de travail, déjà grandement détériorées, de l'ensemble des agents. Pour la CGT, c'est irresponsable et inadmissible !

La CGT vous rappelle ses principales revendications :

- La sortie des politiques de restrictions budgétaires pour la défense d'un véritable Service Public de proximité ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations pour accomplir toutes nos missions dans de bonnes conditions de travail ;
- L'abandon du prélèvement à la source toujours annoncé pour 2019 ;
- La défense et l'amélioration de nos statuts pour permettre à chaque citoyen d'être traité à égalité ;
- L'augmentation du point d'indice, refus de la hausse de la CSG et de tout système de rémunération au mérite (abandon du RIFSEEP) ;
- L'abandon du jour de carence.

Sur toutes ces questions, nous attendons des réponses !

Comme nous attendons toujours une réponse quant à la fermeture ou au maintien de la trésorerie de Laroquebrou.

La fermeture de la trésorerie de Montsalvy, publiée au JO le 17 novembre dernier, n'a pas entamé notre détermination à défendre l'avenir de la trésorerie de Laroquebrou.

Il est inacceptable qu'à 15 jours de la date buttoir nos collègues en poste à Laroquebrou ne sachent toujours pas quel sera leur avenir.